

UNIVALOM

Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 13  
Votants : .....  
Procuration ..... 2  
Date de la convocation :  
20 juin 2019

SEANCE DU 27 juin 2019

#### Délibération 2019-18

#### OBJET : Appels d'Offres transport et traitement des déchets

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

##### **Membres suppléants :**

Madame Christine SYLVESTRE

#### Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY  
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

#### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Original  
 Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-18-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Au titre de ses compétences, le Syndicat UNIVALOM assure le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés qui transitent par l'intermédiaire du réseau de déchèteries de ses Collectivités membres.

Les prestations de Transport des déchets verts issus du territoire UNIVALOM et de Traitement et valorisation des déchets verts issus de l'aire d'UNIVALOM sont exécutées dans le cadre de marchés publics qui arriveront à échéance en juillet 2019 et pour lesquels une procédure d'Appel d'offres à 2 lots a été relancée.

Par ailleurs un 3<sup>ème</sup> lot concernant un nouveau marché de traitement et valorisation des biodéchets issus de l'aire d'UNIVALOM a également été lancé par cette même procédure de marché.

Ainsi, UNIVALOM a lancé un appel d'offres ouvert européen sans minimum ni maximum, en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, sous la forme de 3 lots distincts :

- Lot n°1 : Transport des déchets verts issus du territoire UNIVALOM,
- Lot n°2 : Traitement et valorisation des déchets verts issus de l'aire d'UNIVALOM
- Lot n°3 : Traitement et valorisation des biodéchets issus de l'aire d'UNIVALOM

Ces accords-cadres sont passés pour une première période allant jusqu'au 31/12/2019 puis reconductibles tacitement trois fois, pour une durée d'un an.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 04 mai 2019 au JOUE et au BOAMP par notre profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 03 juin 2019 à 12heures.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 juin 2019, a attribué :

Le lot n°1 : Transport des déchets verts issus du territoire UNIVALOM, pour un montant estimatif annuel de 695 850€ au candidat Sud Est Assainissement pour son offre conforme et complète, intéressante pour Syndicat.

Le Lot n°3 : Traitement et valorisation des biodéchets issus de l'aire d'UNIVALOM pour un montant estimatif annuel de 1 331 200€ au candidat Sud Est Assainissement pour son offre conforme et complète, intéressante pour l'Etablissement public. Ce marché ne comporte pas de minimum et ne sera activé qu'en cas de besoin en fonction du développement de la collecte des biodéchets.

Concernant le lot n°2 : Traitement et valorisation des déchets verts issus de l'aire d'UNIVALOM : cet appel d'offres est déclaré sans suite, le tarif proposé étant supérieur à l'option du contrat de partenariat public privé qui va être activée.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical,

- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les pièces qui constituent les accords –cadres relatifs au lot n°1 et au lot n°3 avec la société Sud Est Assainissement déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Comité Syndical

A l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces qui constituent les accords –cadres relatifs au lot n°1 et au lot n°2 avec la société Sud Est Assainissement, déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente  
  
Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-18-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019